



Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Représentés : 8

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 à 18H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 8 septembre 2021 sous la présidence de M. Olivier Postal, Maire

En présence de : Mme Weber, M. Froehlicher, Mme Nalepa, M. Boulay, Mme Even-Postal, M. Ziegler, Mme Harter, M. Ackermann, M. Hoël, M. Bier, Mme Guerab, M. Berardi, M. Meftah, M. Ettinger, M. Lorenzi, Mme Menzin, M. Perniceni, M. Hengel, Mme Laurent, Mme Wenk

Ont donné procuration : Mme Huot à Mme Weber, Mme Potier à M. Ziegler, Mme Jonv Pecourt à Mme Nalepa, M. Siat à M. Boulay, Mme Wittmann à Mme Guerab, M. Czaplà à M. Froehlicher, Mme Stin à Mme Harter, Mme Belesgaa à Mme Laurent

Secrétaire de séance : Mme Nalepa

### ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2021

Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Remplacement d'un membre au sein de la Commission de l'animation et des vies quotidiennes, associatives et scolaires
4. Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal
5. Décision Modificative n°2 du Budget 2021
6. Groupement de commandes Fus@é – Commandes et Demandes de subventions
7. Convention pour la rétrocession de nouvelles voiries et espaces communs « les Chenevières »
8. Convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse – restructuration du parc urbain de Terville
9. Convention relative à la réalisation d'un plateau surélevé sur la route départementale N° 13, route de Marspich en traverse de Terville, au PR 0+2835
10. Création d'un emploi à la suite de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur
11. Complémentaire santé – Choix du dispositif et participation financière
12. Complémentaire santé – Mise en place d'un groupement entre la Ville et le CCAS en vue de la passation et de l'exécution de la convention de participation
13. Adhésion à l'association Grenathions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o ADOPTE le procès-verbal du 7 juillet 2021.
- o DESIGNÉ comme secrétaire de séance Madame Danièle NALEPA, conseiller municipal.

- 1- PREND ACTE des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal.
- 2- PREND ACTE de l'installation d'un nouveau conseiller municipal.
- 3- PROCEDE au remplacement d'un membre au sein de la Commission de l'Animation et des Vies quotidiennes, associatives et scolaires de la manière suivante :
  - Mme Charlotte MENZIN remplace Madame Léa SACKSTEDER.
- 4- ABROGE la délibération n°20200525\_10 du 25 mai 2020 ;  
CONFIE au Maire les délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
AUTORISE le Maire à subdéléguer les délégations énumérées ci-avant à un adjoint ou à un conseiller municipal dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
AUTORISE le Maire, en cas d'empêchement ou d'absence, à subdéléguer les délégations énumérées ci-avant à un adjoint ou à un conseiller municipal dans les conditions fixées à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
CHARGE le Maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 5- ADOPTE la décision modificative n° 2/2021.
- 6- AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, son représentant, à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é.
- 7- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec DELTA PROMOTION actant le principe de classement dans le domaine public communal des voiries et espaces communs du futur lotissement « Les Chenevières ».
- 8- APPROUVE les termes de la convention relative aux modalités d'attribution et de versement de l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre des travaux de restructuration du parc urbain central de Terville ;  
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération ;  
DIT que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13 du budget 2021.
- 9- APPROUVE les termes de la convention relative à la réalisation d'un plateau surélevé au PR 0+ 2835 de la route départementale N° 13, route de Marspich, en traverse d'agglomération de Terville ;  
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération ;  
DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23.
- 10- APPROUVE la création d'un poste à temps complet de rédacteur territorial ;  
APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois permanents ;  
DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2021 et des suivants.
- 11- CHOISIT le dispositif de la convention de participation pour le risque santé pour la période 2022 à 2027 ;  
DECIDE de participer financièrement aux risques santé ;  
PRECISE qu'elle souhaite moduler sa participation en prenant en compte la composition familiale de chaque agent ;  
FIXE la fourchette prévisionnelle de la participation financière entre 54 000 € et 59 000 €.

- 12- AUTORISE la mise en place d'un groupement entre la Ville et le CCAS en vue de la passation et de l'exécution de conventions de participation à la protection sociale complémentaire en risque santé ;  
DESIGNE le Maire comme coordonnateur du groupement ;  
APPROUVE les modalités d'organisation et de fonctionnement citées ci-dessus ;  
APPROUVE le lancement de la consultation précitée au nom et pour le compte de la Ville de Terville et du CCAS.
- 13- DECIDE de l'adhésion de la Ville à l'association « Les Grenathions » - Supporters Club du FC Metz de Thionville ;  
DECIDE de la délivrance à titre gratuit des billets aux jeunes tervillois ayant œuvré pour un projet ou la mise en place d'une manifestation sur le territoire de la commune ;  
IMPUTE la dépense correspondante à l'article 6281 des budgets 2021 et suivants.

Affiché le 15 septembre 2021.



Le Maire,

Olivier Postal